

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 25 MARS 2024

Date de convocation : 19 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-026 à 24-049 incluse	26	03	07	29

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjointes, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme VANDAMNE, M. GAUTIER, Mme LÉMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET. BRUN, THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire
- M. Diégo ORTEGA ayant donné pouvoir à M. Philippe BRUN
- Mme Leïla SEGHIR ayant donné pouvoir à M. Sylvain THOMAS

ABSENTS EXCUSÉS :

- Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER

ABSENT :

- M. SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION :

24-038 Demande de garantie d'emprunt du Bailleur Poste Habitat Normandie dans le cadre de son programme immobilier sis route de la Vacherie

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

LE

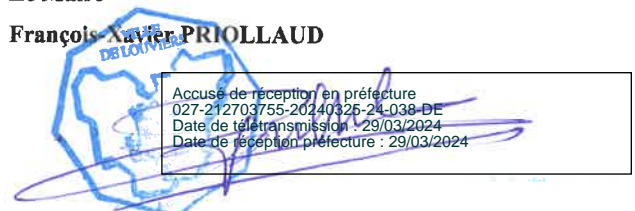
29 MARS 2024

AFFICHÉ

LE

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240325-24-038-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024

N°24-038

**DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DU BAILLEUR
POSTE HABITAT NORMANDIE DANS LE CADRE DE SON
PROGRAMME IMMOBILIER SIS ROUTE DE LA
VACHERIE**

RAPPORT

Monsieur le Maire rapporte que dans le cadre de l'opération de construction de 6 logements situés route de la Vacherie, Poste Habitat Normandie, demande l'octroi de garanties d'emprunts du Conseil municipal.

S'agissant de la garantie d'emprunt pour ces logements individuels l'Agglomération Seine-Eure et le Conseil Départemental de l'Eure ont été également sollicités.

Pour rappel, sur ce même programme le Conseil municipal avait accordé une garantie de principe sur cette opération immobilière par délibération n°22-135 en date du 26 septembre 2022.

Aussi pour permettre la réalisation de ce programme, Poste Habitat Normandie a besoin d'obtenir la garantie des financements des deux emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de 10 % selon les caractéristiques financières et conditions des contrats n°153 900 (financement PLS, 3 lignes de prêt) et n°153 902 (financement PLUS, 2 lignes de prêt).

Le complément de garantie sera demandé à l'Agglomération Seine-Eure et au Département selon le tableau.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu les articles L.2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code Civil ;

Vu la délibération n°22-135 du 26 septembre 2022, portant délibération de principe de garantie d'emprunt ;

Considérant les contrats de prêt n°153 900 et 153 902 joints en annexe entre Poste Habitat Normandie ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

ACCORDE sa garantie d'emprunt à hauteur de 10 % pour le remboursement de deux emprunts respectivement de

(contrat de prêt n° 153 900) et de 411 256 € (contrat de prêt n°153 902) souscrits par Poste Habitat Normandie auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières décrites dans les contrats.

S'ENGAGE à se substituer à Poste Habitat Normandie en cas de défaillance de ce dernier à rembourser les emprunts mentionnés, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires.

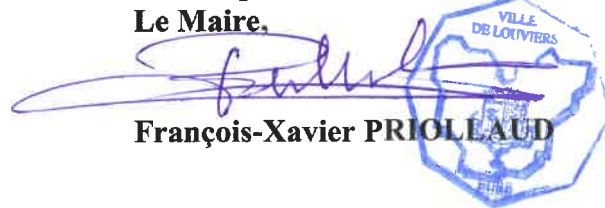
S'ENGAGE pendant toute leur durée à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

AUTORISE, en conséquence Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document accordant les garanties de la Ville de Louviers à l'organisme emprunteur en application de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,



François-Xavier PRIOLLAUD